

Section SNES-FSU de l'Essonne  
SDFOLC de l'Essonne  
CGT Educ'action 91

A l'attention de Monsieur TARLET, Directeur Académique de l'Essonne

**Objet : réunions dans les établissements scolaires le 4 juin**

Monsieur le Directeur Académique,

L'intersyndicale, SNES-FSU, SNEP-FSU, SNALC-FGAF, SNFOLC, SNETAA-FO, CGT Educ'action, SUD Éducation, SNCL-FAEN et SIES-FAEN, réunie le 21 mai appelle à faire du jeudi 4 juin une journée nationale de mobilisation dans tous les collèges : heures d'information syndicale, rencontres et débats avec les parents sur la réforme en cours. Plusieurs sections syndicales de collèges nous ont contactés pour nous informer de l'interdiction qui leur a été notifiée, suite à une consigne de votre part, d'organiser des réunions d'information avec les parents d'élèves, dans l'établissement, le jeudi 4 juin.

De telles interdictions sont inacceptables car elles vont à l'encontre de certaines dispositions juridiques relatives à l'exercice du droit syndical et à l'exercice du droit d'information des parents d'élèves. Ainsi, les personnels des collèges concernés (collège Olympes de Gouges, à Champcueil et collège Albert Camus à Ris-Orangis par exemple) souhaitaient organiser une heure d'information syndicale sur la dernière heure de cours, avec possibilité de dépasser le cadre horaire d'une heure, comme le prévoit la circulaire Fonction Publique n° 2014-120 du 16-9-2014. De même, les fédérations de parents d'élèves ont le droit de tenir des réunions dans l'enceinte de l'établissement, dans le cadre de leurs activités. Votre décision d'interdire de telles réunions est donc contraire aux dispositions réglementaires existantes. Il s'agit là d'une entrave inédite et inacceptable à l'exercice du droit syndical.

Par ailleurs, selon le Rectorat, ces interdictions s'inscrivent aussi dans une volonté de l'Administration d'apaiser un climat qui serait tendu. Mais, en interdisant un débat que la communauté éducative appelle de ses vœux, c'est bien l'effet inverse qui va se produire. Les premières réactions des collègues et parents d'élèves qui nous sont parvenues suite à votre décision sont celle d'une grande incompréhension et d'une certaine colère, face à ce qui est vécu, à juste titre, comme une grave atteinte à la liberté d'information et de réunion. Loin d'apaiser les tensions, votre décision va les raviver et les aggraver.

L'interdiction de ces réunions va donc à l'encontre des dispositions réglementaires encadrant l'exercice du droit syndical, mais va aussi contribuer à un raidissement des personnels, dont vous porterez la responsabilité. Nous ne pouvons accepter une telle remise en cause de principes fondamentaux. Nous vous demandons donc de revenir sur cette décision et de permettre ainsi au débat démocratique de vivre dans les établissements scolaires de l'Essonne.

Nous vous remercions pour l'attention portée à ce courrier et pour les réponses que vous pourrez y apporter.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur Académique, nos respectueuses salutations.

La section SNES-FSU de l'Essonne  
La section CGT Educ'action de l'Essonne  
La SDFOLC de l'Essonne